

SCCR/46/5

Original : anglais

date : 10 avril 2025

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑sixième session**

**Genève, 7 – 11 avril 2025**

Séance d’information sur le droit d’auteur et l’intelligence artificielle générative – programme provisoire

*Document établi par le Secrétariat*

## Jeudi 10 avril 2025

### 14 h 30 – 14 h 35 Ouverture

Allocution de bienvenue prononcée par :

Mme Sylvie Forbin, vice‑directrice générale chargée du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Genève

### 14 h 35 – 16 h 30 **Débat n° 1 : Droit d’auteur et entraînement de l’IA**

*Exemples de questions à examiner :*

* *Comment les différents ressorts juridiques appréhendent‑ils la mise en balance des divers intérêts susceptibles d’être touchés par le développement de l’IA?*
* *Quels sont les droits concernés lorsque des modèles d’IA sont entraînés à partir d’ensembles de données contenant des éléments protégés par le droit d’auteur?*
* *Comment les ressorts juridiques envisagent‑ils la question de savoir si des autorisations doivent être demandées pour ces droits ou si l’entraînement de modèles d’IA à partir de tels ensembles de données pourrait être couvert par une limitation ou une exception existante ou nouvelle relative au droit d’auteur?*
* *Si les ressorts juridiques considèrent que l’entraînement de modèles d’IA à partir de tels ensembles de données pourrait être couvert par une exception ou une limitation relative au droit d’auteur, imposent‑ils des conditions à la commercialisation des modèles d’IA ou des éléments générés par ces modèles?*
* *Les ressorts juridiques considèrent‑ils que les deux approches (autorisations à demander pour les droits/couverture par une exception ou une limitation relative au droit d’auteur) peuvent coexister dans un même ressort et, dans l’affirmative, dans quelles circonstances?*
* *Si les ressorts juridiques envisagent une approche nécessitant une autorisation des droits, quels principes et solutions pourraient être appliqués à ce processus?*
* *Si les ressorts juridiques envisagent d’introduire des systèmes de rémunération, comment abordent‑ils la question des actes susceptibles de déclencher l’obligation de rémunération?*
* *Comment les ressorts juridiques envisagent‑ils la question de savoir s’il serait souhaitable d’aborder la question de l’entraînement de l’IA de manière plus coordonnée?*

*Présentation du contexte : Questions clés au stade de l’entraînement de l’IA*

Conférencier : M. Péter Mezei, professeur de droit à l’Université de Szeged (Hongrie)

*Partage de données d’expérience, discussion d’experts et séance de questions‑réponses*

Conférenciers[[1]](#footnote-2) : M. Marcos Alves de Souza, secrétaire au droit d’auteur et aux droits de propriété intellectuelle, Ministère de la culture du Brésil

M. François Joseph Nnemette Beyeme, directeur de la réglementation des télécommunications et des TIC, Ministère des postes et télécommunications du Cameroun

M. Abhishek Singh, secrétaire adjoint, Ministère de l’électronique et des technologies de l’information (MeitY) (Inde) (à distance)

M. Hirohiko Nakahara, directeur général du Bureau japonais du droit d’auteur, Agence des affaires culturelles du Japon (à distance)

Mme Mary Critharis, responsable par intérim de la politique générale et directrice par intérim des affaires internationales, Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique (USPTO) (à distance)

Mme Emmanuelle du Chalard, responsable du droit d’auteur et des politiques relatives aux médias à la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT) de la Commission européenne

M. Cédric Manara, directeur et responsable du droit d’auteur chez Google

Mme Anna Dickson, vice‑présidente, stratégie des contenus et opérations, Shutterstock (à distance)

Modérateur : M. Tobias Bednarz, conseiller juridique, Division du droit d’auteur, Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, OMPI

### 16 h 30 – 18 h 25 **Débat n° 2 : Contenus générés par l’IA et droit d’auteur**

*Exemples de questions à examiner :*

* *Comment les ressorts juridiques envisagent‑ils les questions de la paternité et de la possibilité d’une protection par le droit d’auteur dans le cadre des éléments générés par l’IA ou créés à l’aide de l’IA?*
* *Comment les ressorts juridiques appréhendent‑ils la question des atteintes au droit d’auteur et celle de la responsabilité dans le cadre des éléments générés par l’IA? Comment évaluer les atteintes et la responsabilité?*
* *Comment les ressorts juridiques envisagent‑ils la question des exigences particulières pour les éléments générés par l’IA?*

*Présentation du contexte : Principales questions liées aux éléments générés par l’IA*

Conférencier : Mme Graciela Melo‑Sarmiento, consultante indépendante et professeure à l’Université de La Sabana (Colombie)

*Partage de données d’expérience, discussion d’experts et séance de questions‑réponses*

Conférenciers : M. Kamran Imanov, président du conseil d’administration de l’Agence de la propriété intellectuelle de la République d’Azerbaïdjan (à distance)

M. Wang Qian, professeur à l’Université de sciences politiques et de droit de Chine orientale et directeur adjoint de la base de recherche internationale sur le droit d’auteur auprès de l’Administration nationale du droit d’auteur de la Chine

Mme Mery Macharashvili, responsable du Département des inventions et des nouvelles variétés et espèces, Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie (Sakpatenti)

M. John Asein, directeur général de la Commission nigériane du droit d’auteur

Mme Hyang-mi Jung, directrice générale du Bureau du droit d’auteur auprès du Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée.

M. Arun Chaturvedi, président, Songwriters Association of Canada

Mme. Anastasia Stasenko, cofondatrice de Pleias (à distance)

M. Thibault Roucou, directeur, Royalties and Reporting, Deezer

Modérateur : M. Rafael Ferraz Vazquez, juriste, Division du droit d’auteur, Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, OMPI

### 18 h 25 – 18 h 30 **Clôture**

Conférencière : Mme Forbin

* *N’hésitez pas à nous faire part d’autres commentaires et suggestions.*

[Fin du document]

1. L’ordre d’énumération est le suivant : États membres, membres spéciaux et entités du secteur privé (par ordre alphabétique). [↑](#footnote-ref-2)